

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 22 février 2024 à 9 h 30

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

70.01 Levée de la séance

10.02	Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement			
10.03	Période de questions du public			
10.04	Période de questions des membres du conseil			
40 – Réglementation				
40.01	Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1			
50 – Ressources humaines				
50.01	Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.			
70 – Autres sujets				



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.01 2024/02/22



Dossier #: 1242714001

09:30

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

responsable:

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet :

Objet : Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs

(exercice financier 2024) - CA28 0082-1

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 017;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 017;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, le règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-02-20 11:07	
Signataire :	Pierre Yves MORIN	
oignataile .		
	directeur d'arrondissement	

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1242714001				
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -				
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement				
Projet :	-				
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1				
CONTENU					
CONTEXTE					
VALIDATION					
Intervenant et sens de l'intervention					
Autre intervenant et sens de l'intervention					
Parties prenantes					
Lecture :					

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1242714001

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

responsable: Bizard - Sainte-Geneviève, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs

(exercice financier 2024) - CA28 0082-1

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur les tarifs CA28 0082 est entré en vigueur le 1er janvier 2024 et il contient quelques coquilles à certains articles. Il convient donc de corriger ces irrégularités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 246 - Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024) - (GDD 1232714013)

DESCRIPTION

Les modifications au règlement CA28 0082 sont les suivantes:

1. Afin de réduire la manipulation de monnaie par les surveillants et pour simplifier le paiement par les citoyens, certains tarifs pour le bain et le patin libre sont modifiés:

Bain libre

SECTION V PISCINES

- 51. Pour l'usage des piscines extérieures ainsi que pour l'inscription à un cours de natation ou à un cours spécialisé, il sera perçu :
- a) bain libre entrée / personne :
 - · résident Gratuit ;
- · non-résident 4,10\$ 4\$
 - · Groupes résidents (écoles, garderies, camps de jour et autres) Gratuit ;
- · groupes non-résidents (écoles, garderies, camps de jour et autres) 2,50 \$;

Au même article 51, avant le paragraphe h), apporter une précision pour éviter une confusion en remplaçant la phrase: Les taxes applicables sont incluses par: Les taxes applicables sont incluses aux tarifs prévus aux paragraphes a) à g).

À l'article 52 du règlement (location de glaces), section VI :arénas et gymnases, l'alinéa 2 suivant est ajouté:

Les taxes applicables sont incluses.

Patin libre

56. Pour l'admission au patin libre au Complexe sportif Saint-Raphaël situé au 750, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard, il sera perçu :

- · enfants (0-17 ans) Gratuit;
- · adultes (18-54 ans) 4,40 \$; 4 \$
- · Hockey libre enfants (0-17 ans) Gratuit;
- · Hockey libre adultes (18-54 ans) 6,50 \$; 6 \$
- · personne aînée 55 ans et plus 3,30 \$; 3 \$
- · personne aînée 55 ans et plus, un de jour sur semaine Gratuit;
- · adulte accompagné d'un enfant de 0-5 ans, un de jour sur semaine Gratuit.
- 2. Remplacer l'article 69 du règlement afin de supprimer les tarifs pour les services qui y sont énumérés puisqu'ils ne sont plus rendus par l'arrondissement, à l'exception du tarif sur l'assermentation et rétablir ce tarif à 5 \$, tel qu'exigé par le Gouvernement du Québec:
- 69. Pour la fourniture d'autres documents officiels ou de publications de l'arrondissement, il sera perçu :
- a. certificat de taxes 16,40 \$;
- b. L'ère des cageux 5,50\$;
- c. Aperçu historique de L'Île-Bizard (2^e-édition) 1,60 \$;
- d. La « Côte Sainte-Geneviève » ...cent ans plus tard 1900-2000 21,80 \$;
- e. Assermentation 5,50 \$;
 - f. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé, et pour un exemplaire additionnel de tout permis en vigueur 10,90 \$
- g. Lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment 203,30 \$
- h. Extraits du registre des permis

i. minimum 91 \$

ii. en sus du minimum, les 1 000 inscriptions 7,60 \$

i. Abonnement à la liste mensuelle des permis délivrés en vertu du *Règlement sur* la

construction et la transformation des bâtiments (11-018)

i. pour l'année 295,70 \$

ii. pour un mois 46,40 \$

Nouvel article 69:

69. Pour l'assermentation d'une personne, il sera perçu: 5 \$.

JUSTIFICATION

Faciliter le paiement pour les citoyens et mise à jour du règlement pour conformité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

_

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

_

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

_

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur suite à l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement: CA du 6 février 2024 Adoption: séance subséquente

Promulgation (entrée en vigueur): hiver 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention					
,					
Parties prenantes					
Lecture :					
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-01-31			
Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement	Pierre Yves MORIN Directeur d'arrondis	ssement			



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 50.01

2024/02/22 09:30



	Dossier # : 1248672001
Inité administrative	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Unité administrative

responsable:

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au

poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les

citoyens, à compter du 22 février 2024.

Il est recommandé d'approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-02-20 15:58
Signataire :	Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1248672001

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au

poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les

citoyens, à compter du 22 février 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Un processus de recrutement a été administré pour le comblement du poste de directeur culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens en remplacement d'un départ à la retraite. Le comité de sélection était composé de Monsieur Pierre Yves Morin, directeur d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Madame Louise Fillion, conseillère en ressources humaines, Madame Soumaya Jebali, conseillère spécialiste en dotation ainsi que Madame Chantal Lefebvre, Consultante externe en recrutement.

À travers son parcours, Madame Ouellet s'est démarquée par sa capacité d'adaptation et d'apprentissage, sa polyvalence et son professionnalisme.

La nomination sera effective à compter de l'adoption de la résolution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis seront détaillés dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Non applicable: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2023 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une nomination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Certification de fonds: L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS) Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture: Jonathan ST-LOUIS, 20 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA, 19 février 2024

Louise FILLION conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-19

Pierre Yves MORIN directeur d'arrondissement